

1e Rencontre du Réseau Consultants QVT Occitanie PRST 3 2016-2020 le 22 novembre 2019 à Lézignan-Corbières

- PRST3 2016-2020 -

VERS LA CONSTITUTION D'UN RÉSEAU
RÉGIONAL D'INTERVENANTS EN QUALITÉ DE
VIE AU TRAVAIL

22 novembre 2019 - 9h30-16h30
Maison des entreprises à Lézignan-Corbières

Aract OCCITANIE

Carsat Langue doc - Roussillon

Carsat Midi-Pyrénées

FÉDÉRATION CINOV

Pourquoi un réseau d'intervenants en Qualité de Vie au travail ?

De plus en plus d'entreprises ou d'organisations choisissent de mettre en œuvre des démarches Qualité de Vie au Travail (QVT). Ces démarches sont efficaces mais complexes, et nécessitent souvent un accompagnement extérieur à l'entreprise. Aujourd'hui, les entreprises et les acteurs institutionnels ont besoin d'identifier sur leur territoire des intervenants qui peuvent les accompagner dans leurs démarches QVT.

En Occitanie, le 3^e Plan Régional Santé Travail 2016/2020 a choisi de comporter un axe de travail visant le développement de la QVT. Les partenaires institutionnels (Aract, Carsat, MSA, Services de Santé au Travail, Partenaires sociaux...) proposent aux professionnels du conseil à l'entreprise de constituer un Réseau d'Intervenants en Qualité de Vie au Travail, destiné à partager des expériences, des pratiques, des questionnements, et à bonifier les pratiques de tous.

De quelle qualité de vie au travail parlons-nous ?

Autour des entreprises, de nombreux acteurs proposent des accompagnements QVT, portant sur des champs très divers : accompagnement individuel, coaching, exercice physique et lieu de détente dans l'entreprise, introduction de la culture sous toute ses formes, etc.

Ce paysage très diversifié peut produire un certain trouble quant aux actions à mettre en place et plus généralement aux méthodologies à suivre par les entreprises.

En effet, l'Accord National Interprofessionnel signé en 2013 par les partenaires sociaux employeurs et salariés, portant sur la Qualité de vie au Travail propose un champ précis sur la QVT : celle-ci concerne d'abord le **travail lui-même**, et les conditions dans lesquelles les personnels peuvent **s'exprimer** et **agir** sur leur **activité et les situations de travail**. Aussi, la qualité de vie au travail définie par les partenaires sociaux se base sur le **dialogue social**, et s'articule autour de 6 axes principaux (contenu du travail, santé au travail, employabilité et développement professionnel, performance et management, climat social et relations de travail, égalité professionnelle) et concerne la **performance globale** de l'entreprise : sociale bien sûr, mais également opérationnelle, économique, voire environnementale.

Conditions d'accès au Réseau régional d'Intervenants en Qualité de Vie au Travail

Les conditions d'accès à ce réseau, feront l'objet d'une construction commune le 22 novembre, mais pour le moins :

- vous partagez les valeurs éthiques et déontologiques portées par les organismes de prévention : respect des parties prenantes et de l'intérêt de l'entreprise, définition de la QVT donnée par les partenaires sociaux, Prévention primaire et collective
- vous vous engagerez à participer en continu aux activités du réseau d'intervenants QVT (modalités définies ensemble le 22 novembre)